

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2508

18 octobre 2011

SOMMAIRE

Agir Luxembourg S.A.	120382	JMV Aviation	120360
AI Global Investments S.à r.l.	120362	Kazanorgsintez S.A.	120381
Amadecin S.à r.l.	120371	KBC Participations Cash	120338
Amco Invest S.à r.l.	120375	KBC Participations Renta C	120338
Baigre S.à r.l.	120376	King's Cross Asset Funding 10	120360
Bombardier Transportation Luxembourg Finance	120371	King's Cross Asset Funding 16	120360
Bombardier Transportation Luxembourg Investments	120383	King's Cross Asset Funding 2	120361
CPI Asia Ten S. à r.l.	120362	King's Cross Asset Funding 28	120361
Crest Capital S.A.	120384	King's Cross Asset Funding 36	120361
Energy Systems Holding S.à r.l.	120377	King's Cross Asset Funding 38	120375
Eurasia Capital S.A.	120341	King's Cross Asset Funding 41	120375
FABS Luxembourg I SA	120365	King's Cross Asset Funding 42	120376
Gateway III - Euro CLO S.A.	120350	Land and Business S.A.	120376
Gateway IV - Euro Clo S.A.	120361	Le Grand Château S.à.r.l.	120360
GMT Fiduciaire S.A.	120366	Les Sudistes s.à r.l.	120376
GS NoahPIA Holdings S.à r.l.	120341	Les Sudistes s.à r.l.	120380
HEPP III Luxembourg MBP S. à r.l.	120338	Lorang S.A.	120381
Infinium S.A.	120338	Lorang S.A.	120381
ING Pomona Private Equity Management (Luxembourg) S.A.	120341	Luxport	120381
International Media Trading S.A.	120349	Marmara Holding S.A.	120382
Jattis 1 S.A.	120349	Marmara Holding S.A.	120382
Jattis 2 S.A.	120349	Marmara Holding S.A.	120383
Jattis 3 S.A.	120350	Meng-Immo S. à r.l.	120383
Jattis 4 S.A.	120359	MGP HoldCo Craven S.à r.l.	120350
JF Holding S.A.	120359	Mithris S.A.	120384
		Musca S.A.	120384
		Statera Audit	120382

Infinium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 111.260.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011121699/10.

(110139004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

HEPP III Luxembourg MBP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 119.853.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 AOÛT 2011.

Pour: HEPP III Luxembourg MBP SARL

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Guy Kettmann

Référence de publication: 2011121925/16.

(110140386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

**KBC Participations Renta C, Société Anonyme,
(anc. KBC Participations Cash).**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 73.071.

L'an deux-mille onze, le seize août,

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (ci-après «l'Assemblée Générale») de l'actionnaire unique de la société KBC Participations Cash, ayant son siège social au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.071, constituée suivant un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire résidant à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 décembre 1999, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, numéro 129, le 8 février 2000 (ci-après la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 2010 publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations numéro 2121, le 8 octobre 2010.

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant à Berbourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire unique est représenté et le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions émises, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-), sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale, de sorte que l'Assemblée Générale peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

1. Décision d'approuver la Fusion (telle que définie ci-après) conformément au projet de fusion publié le 13 juillet 2011 au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1551 (ci-après le «Projet»);

2. Décision d'approuver les effets de la Fusion entre la Société et KBC Participations Money, une société anonyme ayant son siège social au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.075 (ci-après la «Société Absorbée») (ci-après la «Fusion»);
3. Décision d'approuver les effets de la Fusion envers les tiers;
4. Décision de dissoudre, sans liquidation, la Société Absorbée;
5. Décision d'approuver le rapport du Conseil d'Administration conformément à l'article 265 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après la «Loi»);
6. Reconnaissance que les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi ont été dûment accomplies;
7. Décision d'approuver l'émission de mille vingt (1.020) nouvelles actions;
8. Modification corrélative de l'article 5 des statuts;
9. Décision de changer la dénomination sociale de la Société en KBC Participations Renta C;
10. Modification corrélative de l'article 1 des statuts;
11. Décision de changer la date de l'Assemblée Générale annuelle de la Société afin qu'elle se tienne désormais le deuxième vendredi du mois de juin;
12. Modification corrélative de l'article 8 des statuts;
13. Décision d'approuver le terme du mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé de la Société Absorbée;
14. Quitus donné aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé de la Société Absorbée; et
15. Délégation de pouvoirs.

Première décision

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver la Fusion conformément au Projet.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver les effets de la Fusion entre la Société et la Société Absorbée tels que définis à l'article 274 (1) de la Loi relatif au transfert des actifs et passifs, sans aucune restriction ou limitation, de la Société Absorbée, à la Société, tel que défini à l'article 7 du Projet.

L'Assemblée Générale reconnaît que la Fusion est effective à compter de la date d'approbation de la Fusion par la Société et la Société Absorbée, qui ont lieu ce jour, le 16 août 2011 (ci-après la «Date d'Effet»).

Il est entendu que d'un point de vue comptable, la Fusion sera considérée comme ayant eu lieu le 1^{er} janvier 2011, conformément à l'article 7.2 du Projet.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver les effets de la Fusion tels que définis à l'article 274 (1) de la Loi relatif au transfert des droits et obligations de la Société Absorbée, vis-à-vis des tiers de la Société et en particulier toutes les obligations de paiement relatives aux obligations, créances, effets de change, émis par la Société Absorbée, tel que défini à l'article 5 du Projet.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver les effets de la Fusion tels que définis à l'article 274 (1) c) de la Loi relatif à la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée, laquelle société cesse d'exister et dont les actions sont par conséquent annulées, tel que mentionné à l'article 5.3 du Projet.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver le rapport du Conseil d'Administration tel que disposé par l'article 265 de la Loi.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale reconnaît que toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi ont été dûment accomplies.

Septième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver l'émission de mille vingt (1.020) nouvelles actions sans valeur nominale représentant une valeur totale de vingt-neuf millions quatre-vingt-deux mille cinq cent sept euros (EUR 29.082.507,-), investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes à la Date d'Effet (les «Actions») afin d'augmenter le capital social de la Société, le portant de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) à vingt-neuf millions cent cinquante-sept mille cinq cent sept euros (EUR 29.157.507,-) tel qu'indiqué à l'article 8.1 du Projet.

Huitième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée Générale a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt-neuf millions cent cinquante-sept mille cinq cent sept euros (EUR 29.157.507,-), représenté par deux mille vingt (2.020) actions sans désignation de valeur.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle «KBC Participations Cash» en «KBC Participations Renta C».

Dixième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée Générale a décidé de modifier l'article 1 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «KBC Participations Renta C», ci-après dénommée la 'Société'».

Onzième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de changer la date de l'Assemblée Générale annuelle de la Société, afin qu'elle se tienne désormais le deuxième vendredi du mois de juin.

Douzième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée Générale a décidé de modifier l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit à Luxembourg, au siège social de la Société ou en tout autre endroit de Luxembourg désigné dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année à 10.30 heures».

Treizième résolution

L'Assemblée Générale déclare que, à la suite de la Fusion, le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé de la Société Absorbée prendra fin à compter de la Date d'Effet.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de donner quitus aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé l'auditeur indépendant de la Société Absorbée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la Date d'Effet.

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale décide de confier tous pouvoirs aux membres du Conseil d'Administration de la Société Absorbante, agissant individuellement, au vue d'accomplir toutes formalités auprès des autorités publiques ou des personnes privées, et d'accomplir plus généralement tous actes nécessaires ou utiles à la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

Constatation

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi, le notaire soussigné déclare avoir vérifié et attesté de l'existence et de la validité des actes juridiques et des formalités requis par la Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Echternach,

Lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms et prénoms, états et demeures, elles ont signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: C. SCHOELLEN, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 août 2011. Relation: ECH/2011/1358. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011121067/125.

(110138406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

ING Pomona Private Equity Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.326.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2011121702/13.

(110138971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Eurasia Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 104.488.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 23 août 2011:

- acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle en tant qu'administrateur avec effet au 23 août 2011;
- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 23 août 2011, de Madame Florence Rao, née le 02 octobre 1975 à Troyes (France), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé par les administrateurs suivants:

- * Monsieur Jorge Pérez Lozano
- * Monsieur Erik van Os
- * Madame Florence Rao

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2011126806/24.

(110144826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

GS NoahPIA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 162.899.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of August;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

“GS Lux Management Services S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 88.045, having its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, here represented by two members of the board of Managers:

- Mrs. Nicole GÖTZ, manager, with professional address in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, and
- Mr. Maxime NINO, manager, with professional address in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

Such appearing party, represented as said before, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I. - Object - Denomination - Registered office Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "GS NoahPIA Holdings S.à r.l."

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at twenty thousand US Dollars (20,000.-USD) represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one cent US Dollars (0.01 USD) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million US Dollars (100,000,000.-USD) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent US Dollars (0.01 USD) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and noncompulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole manager".

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the

company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to fifteen thousand US Dollars (15,000.-USD). For decisions having a value of an amount over fifteen thousand US Dollars (15,000.USD), the company is bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2011.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription and Payment

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

Subscription and Payment

The articles of incorporation having been established, the two million (2,000,000) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company GS Lux Management Services S.à r.l., prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twenty thousand US Dollars (20,000.-USD) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately nine hundred Euros (900.-EUR).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at five (5).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:
 - Mr. Maxime NINO, Manager, born in Arlon, Belgium, on December 13, 1983, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr. Fabrice HABLOT, Manager, born in Brest, France, on March 23, 1978, professionally residing at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mrs. Nicole GÖTZ, Manager, born in Brackenheim, Germany, on June 4, 1967, professionally residing at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - Mrs. Véronique MENARD, Manager, born in Le Loroux Bottereau, France, on October 2, 1973, professionally residing at Peterborough Court 133 Fleet Street London EC4A 2BB England, United Kingdom; and
 - Mr. Michael FURTH, Manager, born in Geneva, Switzerland, on April 29, 1968, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom.
- 3) The company shall have its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representatives of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said representatives have signed with Us, the notary, the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille onze, le cinquième jour d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

GS Lux Management Services S.à r.l., une 'société à responsabilité limitée' constitué et opérant sous le droit du Grand Duché du Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 88.045 ayant son siège social au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, ici représentée par deux membres du conseil de gérance:

- Madame Nicole GÖTZ, gérante, demeurant professionnellement à L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, et
- Monsieur Maxime NINO, gérant, demeurant professionnellement à L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «GS NoahPIA Holdings S.à r.l.».

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Part

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à vingt mille Dollars Américains (20.000, USD) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (0,01 USD) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions de Dollars Américains (100.000.000,-USD) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (0,01 USD) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans

les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de quinze mille Dollars Américains (15.000,-USD). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à quinze mille Dollars Américains (15.000,-USD), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les deux millions (2.000.000) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société GS Lux Management Services S.à r.l., prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme vingt mille dollars US (20.000,-USD) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à neuf cents euros (900,-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).

2) est nommé gérant pour une période indéterminée:

- Monsieur Maxime NINO, gérant, né à Arlon, Belgique, le 13 décembre 1983, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Monsieur Fabrice HABLLOT, gérant, né à Brest, France, le 23 mars 1978, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Madame Nicole GÖTZ, gérante, née à Brackenheim, Allemagne, le 4 juin 1967, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duché of Luxembourg;

- Madame Véronique MENARD, gérante, née à Le Loroux Bottereau, France, le 2 octobre 1973, demeurant professionnellement au Peterborough Court 133 Fleet Street Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni; et

- Monsieur Michael FURTH, gérant, né à Genève, Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, Londres EC4A 2BB, Royaume Uni.

3) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux représentants de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits représentants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. GÖTZ, M. NINO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 août 2011. LAC/2011/36031. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 août 2011.

Référence de publication: 2011117618/411.

(110134765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

International Media Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.914.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121706/10.

(110139350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Jattis 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 65.931.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121707/11.

(110138932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Jattis 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 65.932.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121708/11.

(110138936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Jattis 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 65.933.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121709/11.

(110138937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Gateway III - Euro CLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 111.351.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue en son siège en date du 23 août 2011:

- acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 23 août 2011; et
- nomination en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 23 août 2011, Madame Florence Rao, né le 02 Octobre 1975 à Troyes (France), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011122196/21.

(110139611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

MGP HoldCo Craven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 162.464.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of August;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED

The company MGP Craven JV S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg in the form of a private limited liability company, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg company and commercial register under number B 162.445,

here represented by Ms. Delloula AOUINTI, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the proxy-holder of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

The prenamed party is the sole partner of "MGP HoldCo Craven S.à r.l.", having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg company and commercial register under number B 162.464, incorporated by a deed of the undersigned notary on July 21, 2011, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations as amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on July 25, 2011, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

Amendment and restatement of the Company's articles of association;

After deliberation, the Partner has taken the following resolution:

Resolution

The Partner decides to amend and restate the Company's articles of association so that they shall read with immediate effect as follows:

“ **Art. 1.** The existing partners and all persons and entities who become partners in future (individually, the “Partner” and collectively, the “Partners”) form a company with limited liability (the “Company”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity in the Grand Duchy of Luxembourg, as well as by these articles of association (the “Articles”).

Art. 2.

2.1 The object of the Company is the holding of participations in MGP Craven S.à r.l. (“Hold Co 2”), and via Hold Co 2 in Craven Ostergade 52 ApS (company registration number 27 35 69 82) and Craven Ostergade 60 A/S (company registration number 29 53 47 80), two Danish companies (“Project Cos”) (as all such companies may be renamed from time to time) holding real estate known as Ostergade 52 (“Ostergade 52”) and Ostergade 60 located at 27 and 53 Købmager Kvarter, Copenhagen, Denmark (collectively the “Property”) and to own, develop, operate, market, lease, manage and sell the Property as may be provided for in any business plan of the Company and any other agreement, which governs the organisation and management of the Company (the “Partner Agreement”).

2.2 Within the limits of its activity and subject to any Partner Agreement, the Company may grant mortgages, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the same group. It may also borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures by way of private placement.

2.3 Subject to any Partner Agreement, the Company may carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects. The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The Company's denomination shall be “MGP HoldCo Craven S.à r.l.”.

Art. 5.

5.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers of the Company.

5.3 Where the Board of Managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 6.

6.1 The Company's corporate capital is set at one hundred and fourteen thousand Danish Krone (DKK 114,000.-), represented by six hundred (600) parts, each in registered form with a par value of one hundred ninety Danish Krone (DKK 190.-), all subscribed, issued and fully paid up.

6.2 An issue premium may be paid on the parts.

Art. 7. Subject to any Partner Agreement, the Company's parts are freely transferable between Partners.

They may only be disposed of to new Partners following the passing of a resolution of the Partners in a general meeting, approved by a majority amounting to three quarters of the capital and in compliance with any further requirement set out in any Partner Agreement.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the Company to an end.

Art. 9. Neither creditors nor heirs of the Partners may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company.

Art. 10.

10.1 The Company is managed by a board of managers (the “Board of Managers”) composed of a minimum of three (3) managers who need not be Partners but a majority of whom shall be resident in Luxembourg (individually, a “Manager” and collectively, the “Managers”).

The Managers shall be elected and designated as such by the Partners.

The Managers shall not be entitled to remuneration in their capacity as Managers of the Company but may be paid such reasonable travel, hotel and other expenses as may be properly incurred in connection with the discharge of such Managers’ duties, including but not limited to those incurred in attending or returning from meetings of the Board of Managers.

The Partners may decide to dismiss Managers without giving any reason subject to any Partner Agreement.

10.2 The Managers may elect a chairman to preside at any meetings of the Board of Managers and any general meeting of partners and determine the period for which he or she is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five (5) minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one (1) of their number to be ad hoc chairman of the meeting.

10.3 In dealing with third parties, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorise any acts or operations connected with its objects except for those decisions that are reserved to the Partners. Any Manager may call a meeting of the Board of Managers.

10.4 Meetings of the Board of Managers shall take place at least quarterly and, in any case, when the interest of the Company so requires at the Company’s registered office or such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine. Whenever practicable, at least four (4) business days’ notice of each meeting of the Board shall be given to each Manager and Observer entitled to attend and the notice shall be accompanied by an agenda and a board paper setting out, in such reasonable detail as may be practicable in the circumstances, the subject matter of the meeting. In an emergency, board meetings may be convened by giving such notice not less than forty eight (48) hours in advance if necessary. Breach of this clause shall not affect the validity of any meeting of the Managers which has otherwise been validly convened. The notice may be sent by courier, registered or simple mail, or fax.

10.5 A quorum shall exist at any meeting of the Board of Managers if at least half of Managers are present or represented. If a quorum is not present at a meeting of the Board of Managers at the time when any business is considered, any Manager may require that the meeting be reconvened. If practicable at least two (2) Business Days’ notice of the reconvened meeting shall be given. At the reconvened meeting, a quorum shall exist with respect to those matters on the agenda, which were not disposed of at the original meeting if any two or more Managers are present or represented.

10.6 A Manager may participate in and vote at a meeting by means of a conference telephone, a video-conference facility or any other communication equipment which allows all persons participating in the meeting to hear each other provided the meeting of the Board of Managers shall be chaired and decisions taken in Luxembourg. Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting and shall count towards the quorum.

10.7 A Manager may be represented at any meeting of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him or her. He/she must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.

10.8 Except as provided for in Article 13 and in order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers present or represented at the meeting and each Manager shall have one vote.

10.9 Written resolutions signed by all the Managers of the Company will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened, held and constituted. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

10.10 The signature of any two Managers shall be required to bind the Company save that signatory authority for any type of transaction may also be delegated by a resolution of the Managers to any one Manager or third party in the context of a specific transaction.

10.11 In accordance with any Partner’s Agreement, Observers shall have the right to attend the meetings of the Board of Managers (by phone, electronic means or in person) but shall not be entitled to vote, nor shall the Observers be regarded as an officer of the Company nor shall he or she be counted in the quorum of any meeting of the Board.

10.12 The Observers shall be given copies of all notices of meetings, board papers and other written information dispatched to the Managers at the same time as such information is dispatched to the Managers and copies of the minutes of the meetings within ten (10) business days of such meetings.

10.13 Under no circumstances shall there be more than two Observers.

10.14 The Observers shall not be entitled to any remuneration in their capacity as Observers but may be paid such reasonable travel and other expenses as may be properly incurred by them in connection with attending the meetings of the Board of Managers.

Art. 11.

11.1 The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him/her in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he/she becomes involved as a party or otherwise by reason of him/her being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he/she is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him/her in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for negligence, or willful misconduct in the conduct of his/her office. In the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

11.2 The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 12. Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each Partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 13.

13.1 No action or decision relating to any Major Decision (as defined below) shall be taken (whether by the Board of Managers or the Partner(s) or any officer of the Company) unless the Partner(s) give their prior approval to proceed either in writing or at a partners' meeting.

13.2 A "Major Decision" is a decision in relation to any of the following:

- Any (direct or indirect) sale of the Property other than (i) by means of a sale of one or more JV Group Companies (as defined below) pursuant to the Business Plan (as defined below) or (ii) by means of a sale of one or more JV Group Companies where the Partners achieve certain agreed upon returns in respect of such sales, all pursuant to any Partner Agreement;
- Any material amendments to the Business Plan or Project Budget, such business plan or project budget having been notified to the Company from time to time by the Partners (respectively the "Business Plan" and the "Project Budget") (other than as envisaged in such Business Plan or Project Budget);
- Any application of capital or shareholder loans for purposes other than as specified in the Business Plan and Project Budget;
- Any amendments to the business lease agreement to be entered into with respect to part of the Property known as Ostergade 52, title number 53 Købmager Kvarter comprising 42.595 square meters between (i) Craven Ostergade 52 ApS and (ii) Illum A/S;
- Any amendment to any earn-out payment provided for in any agreement entered into by any JV Group Company (as defined below) or the Partners from time to time (other than an amendment already contemplated in such agreement);
- Any investments/acquisitions or divestments of shares, business or assets by the Company or any JV Group Company including the sale or transfer of the Property (whether direct or indirect), other than in accordance with the Business Plan or as otherwise expressly provided for in any Partner Agreement;
- Any granting of security over the Property, any of the JV Group Companies or other Company assets other than in connection with the Existing Third Party Financing, any refinancing, early repayment or New Debt Financing, which may be permitted and defined from time to time in any Partner Agreement;
- Altering the debt or equity capital, or debt or equity capital structure, of the Company or any of its subsidiaries from time to time (each a "JV Group Company" and "JV Group Companies" shall be construed accordingly and together with the Company forming the "JV Group") including share buy-backs, returns of capital etc or creating new debt/equity issues/allotments/loans, including options, warrants and other convertibles or other security and/or any amendment or reduction of the share capital, share premium account or capital redemption reserve and/or altering the group structure of the Company or any JV Group Company other than such matters expressly permitted pursuant to any Partner Agreement;
- Any material amendment to or repayment of any third party debt put in place from time to time by the Company or any JV Group Company;
- Any amendment to any development management agreement to which the Company or any JV Group Company is a party which would vary the scope of services, alienation provisions and/or fees payable and any appointment of any new manager under the development management agreement which is not an affiliate of the development manager;
- Any amendment to any operating agreements to which the Company or any JV Group Company is a party which would vary the scope of services and/or fees payable;
- Any material amendment to the form of any loan agreements governing loans from the Partners to the Company as may be set out in any Partner Agreement;

- Any amendment to the fees payable under any financing arrangement agreements to which the Company or any JV Group Company is a party;
- Any solvent or insolvent merger or reconstruction of assets/shares by or in respect of the Company or any JV Group Company;
- Taking steps to wind up, liquidate or dissolve the Company or any JV Group Company;
- The establishment of any new subsidiary within the JV Group;
- Implementing or changing any accounting policies (save as required by applicable laws or regulations) of the JV Group;
- Entry into or termination of any contract or arrangement between any member of the JV Group and an affiliate of any Partner in the Company other than on arm's length terms, and any action to be taken in respect of the breach enforcement or termination of any such contract or arrangement where such affiliate is (a) responsible for the relevant breach (b) the party against which the relevant obligation is being enforced or (c) a party to the agreement which is the subject of such action;
- Any amendment to the constitutional documents/articles of association of any member of the JV Group;
- Altering the tax residency/structure/status of any member of the JV Group; and
- Any member of the JV Group initiating or being involved in litigation or entering into or waiving any settlement agreement in respect of a claim (or a number of claims relating to the same matter) in excess of EUR 250,000.

Art. 14. The Company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 15. Each year, the Board of Managers shall prepare upon closing of the books and records of the Company on the 31st of December, an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities and a summary of all the Company's commitments and any debts owed by the Managers, other officers of the Company and the Partners to the Company (if any), as well as the Company's annual financial statements, including consolidated balance sheet, profit and loss account, capital accounts, a consolidated statement of cash flows and accompanying notes (if required) and the stand alone balance sheet, profit and loss account and accompanying notes.

Art. 16. The operations of the Company shall be reviewed and the annual financial statements audited by one (1) or more statutory or independent auditor(s). The general meeting of Partners shall appoint the statutory or independent auditor(s) for a fixed term ending after each annual general meeting of the Partners.

Art. 17.

17.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

17.2 Five per cent (5%) of said net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the general meeting of Partners but only in accordance with the provisions of any Partner Agreement.

17.3 In addition to this statutory reserve and any other reserve required by law and subject to any Partner Agreement, the Board of Managers may create such capital reserves from time to time as they may determine are appropriate and shall create a capital surplus reserve from funds received by the Company as premiums. The Board of Managers is authorised to make any payment of dividends or other distribution to holders of parts out of this capital surplus reserve but only in accordance with the provisions of any Partner Agreement.

17.4 The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends, subject only to the two (2) following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the meeting of the Board of Managers to approve the same; and the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficient distributable profits and reserves exist.

Art. 18. At the time of the winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the general meeting of Partners who will determine their powers and remuneration.

Art. 19. Each of the Partners will refer to legal provisions or any Partner Agreement on all matters for which no specific provision is made in the Articles."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand one hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinquième jour d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société MGP Craven JV S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162445,

ici représentée par Mademoiselle Delloula AOUINTI, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing-privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire représentant le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que spécifiée ci-avant, a demandé au notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

La partie susnommée est l'associé unique de «MGP HoldCo Craven S.à r.l.», ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.464, constituée suivant acte notarié instrumentant en date du 21 juillet 2011, en voie de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations tel que modifié pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, le 25 juillet 2011, en voie de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Modification et refonte des statuts de la Société;

Après délibération, l'associé a pris la résolution suivante:

Résolution

L'Associé décide de modifier et reformuler les statuts de la Société pour qu'ils aient la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Les associés et toute personne et entité juridique qui deviendront associés à l'avenir (individuellement «l'Associé» et collectivement les «Associés») constituent une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations dans la société MGP Craven S.à r.l. («Hold Co 2») et par l'intermédiaire de Hold Co 2, dans la société Craven Ostergade 52 ApS (numéro d'inscription 27 35 69 82) et Craven Ostergade 60 A/S (numéro d'inscription 29 53 47 80), deux sociétés danoises («Project Cos») (ces sociétés pourraient avoir une autre dénomination) propriétaires de biens immobiliers tels que Ostergade 52 («Ostergade 52») et Ostergade 60 situées au 27 et 53 Kobinager Kvarter, Copenhague, Danemark (collectivement la «Propriété») et de détenir, développer, exploiter, mettre sur le marché, louer, administrer et vendre la Propriété tels que prévus pour le plan d'affaires (business plan) de la Société et toute autre convention qui gouverne l'organisation et la gestion de la Société («Contrat d'Associés»).

2.2 Dans les limites de ces activités et sous réserve de Contrat d'Associés, la Société peut accorder des prêts, contracter des emprunts, avec ou sans garantie, et être le garant d'autres personnes ou sociétés du même groupe. Elle peut emprunter avec ou sans intérêt sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations par placement privé.

2.3 Sous réserve de Contrat d'Associés, la Société peut effectuer toute opération financière, industrielle ou commerciale, liée directement ou indirectement à son objet social. En général, la Société peut adopter des mesures de contrôle et effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société a été constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société porte la dénomination de «MGP HoldCo Craven S.à r.l.».

Art. 5.

5.4 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à une autre adresse dans la Commune par décision du Conseil de Gérance de la Société. Le siège social peut être transféré dans un autre lieu au Grand-Duché du Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés adoptée conformément aux dispositions statutaires.

5.5 Les filiales, succursales et autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par décision du Conseil de Gérance de la Société.

5.6 Si le Conseil de Gérance détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire sont survenus ou imminents de manière à empêcher les activités normales de la Société avec son siège social ou la communication aisée entre celui-ci et l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger, jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. Malgré le transfert temporaire du siège social, de telles mesures temporaires n'auront aucune incidence sur la nationalité de la Société qui demeurera luxembourgeoise.

Art. 6.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à cent quatorze mille Couronnes danoises (DKK 114.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-dix Couronnes danoises (DKK 190,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

6.2 Une prime d'émission peut être versée pour des parts.

Art. 7. Sous réserve de Contrat d'Associés, les parts de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles peuvent être cédées aux nouveaux Associés après résolution prise par les Associés au cours d'une assemblée générale, et approuvée par une majorité de trois-quarts du capital social en tant que décision importante conformément à toute disposition énoncée dans un Contrat d'Associés.

Art. 8 . Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des Associés ne mettra pas fin à la Société.

Art. 9. Ni les créanciers ni les héritiers des Associés ne peuvent, pour quelque raison que ce soit, engendrer une charge sur les biens ou actes de la Société.

Art. 10.

10.1 La Société est dirigée par un Conseil de Gérance (le «Conseil de Gérance») composé d'au moins trois (3) Gérants qui ne sont pas nécessairement des Associés, mais une majorité d'entre eux doivent résider à Luxembourg (individuellement, un «Gérant» et collectivement des «Gérants»).

Les Gérants seront élus et désignés par les Associés.

Ils n'auront pas droit à une rémunération en leur qualité de Gérants de la Société, mais leurs frais raisonnables de déplacement, d'hôtel et autres seront payés lors de l'exercice de leurs fonctions de Gérant, comprenant mais non limités aux frais encourus pour la participation ou le retour des réunions du Conseil de Gérance.

Les Associés peuvent décider de révoquer des Gérants sans justification conformément au Contrat d'Associés.

10.2 Sur proposition des Associés, les Gérants peuvent élire un président pour présider les réunions du Conseil de Gérance et toute assemblée générale des Associés et déterminer la période de la durée en fonction; mais, si un Président n'est pas élu ou si le Président, lors d'une réunion, n'est pas présent endéans les cinq (5) minutes après l'heure fixée, les Gérants présents peuvent choisir un (1) de leurs membres pour être le Président ad hoc de la réunion.

10.3 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour effectuer ou autoriser tout acte ou opération liée à son objet social, à l'exception des décisions réservées aux Associés. Tout Gérant peut convoquer une réunion du Conseil de Gérance.

10.4 Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au moins tous les trois mois et, dans tous les cas, lorsque l'intérêt de la Société l'exige, au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg selon les décisions prises par le Conseil de Gérance. Si possible, pour chaque réunion du Conseil de Gérance, l'avis de convocation doit être notifié au moins quatre (4) jour ouvrable avant sa tenue à chaque Gérant et observateur ayant le droit de participer et cet avis sera accompagné d'un ordre du jour et d'un document expliquant l'objet de la réunion. En cas d'urgence, les réunions du Conseil peuvent être convoquées avec un préavis d'au moins quarante-huit (48) heures, si nécessaire. Le non-respect de cette clause n'aura aucune incidence sur la validité de toute réunion des Gérants qui auraient été valablement convoquées autrement. L'avis peut être envoyé par courrier, lettre recommandée ou non, ou fax.

10.5 Un quorum sera atteint à chaque réunion du Conseil de Gérance si au moins la moitié des Gérants sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une réunion du Conseil de Gérance, tout Gérant peut demander que la réunion soit à nouveau convoquée. Si possible, un avis d'au moins deux (2) jours ouvrables sera donné pour convoquer à nouveau la réunion. A cette réunion, un quorum sera atteint en relation avec les points inscrits à l'ordre du jour, qui n'ont pas été réglés lors de la réunion initiale si deux ou plusieurs Gérants sont présents ou représentés.

10.6 Un Gérant peut participer et voter à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toute personne de participer à la réunion à condition que la réunion du Conseil de Gérance soit présidée à Luxembourg et que les décisions y soient adoptées.. La participation d'un Gérant à une réunion est considérée comme une présence personnelle à cette réunion et elle est comptabilisée pour le quorum.

10.7 Un Gérant peut être représenté à toute réunion du Conseil par un mandataire, nommé par écrit et qui sera un autre Gérant de la Société. Le vote par procuration est considéré comme étant celui de l'Gérant.

10.8 A l'exception des dispositions de l'article 13 et aux fins de validité, les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple des Gérants présents ou représentés lors de la réunion et chaque Gérant a droit à une voix.

10.9 Les décisions écrites signées par tous les Gérants de la Société seront valables et prendront effet comme celles prises lors d'une réunion valablement convoquée, tenue et constituée. Les signatures figureront sur un seul document ou sur plusieurs copies et peuvent être prouvées par lettre, fax ou autre moyen de communication similaire.

10.10 La signature de deux Gérants est requise pour lier la Société. À l'exception de ces signataires, le pouvoir de signature pour tout type de transactions peut être délégué par décision du Conseil de Gérance à un Gérant ou à un tiers dans le cadre d'une transaction spécifique.

10.11. Conformément à un quelconque Contrat d'Associés, les Observateurs ont droit d'assister aux réunions de Conseil de Gérance (conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication ou en personne), mais n'ont pas le droit de voter ni d'être considéré comme un responsable de la Société ni d'être comptabilisé dans le quorum de la réunion du Conseil.

10.12 Les observateurs et les Gérants recevront au même moment une copie de tous les avis des réunions, documents et toute autre information écrite et des copies des procès-verbaux des réunions leur seront adressées dans les [dix (10)] jours ouvrables suivants.

10.13 A aucun moment n'y aura pas plus de deux Observateurs.

10.14 Les Observateurs n'auront pas droit à une rémunération en leur qualité des Observateurs, mais leurs frais raisonnables de déplacement, d'hôtel et autres seront payés lors de l'exercice de leurs déplacements à la réunion de Conseil de Gérance.

Art. 11.

11.1 Dans toute la mesure permise par la loi, la Société indemniserà toute personne qui est ou a été un Gérant ou dirigeant, de toute responsabilité et tous les frais encourus en relation avec toute enquête, plainte, action, procès ou procédure dans lequel il est impliqué en tant que partie ou autrement en sa qualité d'Gérant ou dirigeant de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dont il est un actionnaire ou créancier et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé par cette société et pour les montants payés ou les règlements effectués, à l'exception des cas dans lesquels il est jugé devant une juridiction compétente pour ces enquêtes, plaintes, actions, procès ou procédures comme étant responsable de négligence ou d'inconduite délibérée dans l'exercice de ses fonctions. Dans le cas d'un règlement, l'indemnisation sera versée en relation avec les points couverts par le règlement approuvé par une juridiction compétente ou un conseiller juridique précise à la Société que la personne à indemniser n'a pas manqué à ses obligations.

11.2 En raison de leur position, les Gérants n'encourent aucune responsabilité personnelle liée à des engagements régulièrement pris au nom de la Société. Ils sont des représentants mandatés et sont seulement responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé détient des droits de vote proportionnels à la détention de ses parts et il peut désigner un mandataire pour le représenter aux réunions.

Art. 13.

13.1 Toute décision relative à une décision importante (telle que définie ci-dessous) sera adoptée (que ce soit par le Conseil de Gérance ou les Associés ou tout dirigeant de la Société) après approbation écrite des Associés ou donnée lors d'une réunion des associés.

13.2 Une "décision importante" est une décision se rapportant à ce qui suit:

- Toute vente directe ou indirecte de la Propriété autre que (i) par la vente par l'une ou plusieurs Sociétés du Groupe JV (tel que défini ci-dessous) conformément au plan d'affaires (business plan – tel que défini ci-dessous), ou (ii) par la vente de une ou plusieurs Sociétés du Groupe JV par laquelle les Associés réalisent un certain rendement préalablement agréé en respect de ces ventes, tout ce qui précède conformément au Contrat d'Associés;

- Toute modification importante apportée au business plan ou au projet de budget qui a été notifiée à la Société par les Associés (respectivement le «Business Plan» et le «Projet de Budget») (autre que celle envisagée dans le business plan ou projet de budget);

- Toute demande d'emprunt en capital ou de prêt d'actionnaire pour des buts autres que ceux énoncés dans le business plan ou le projet de budget;

- Toute modification au bail conclu relatif à la propriété connue en tant que Ostergade 52, parcelle 53 Kobmarger Kwater comprenant 42.595 mètres carrés entre (i) Craven Ostergade 52 ApS et (ii) Illum A/S;

- Toute modification à la clause d'intéressement prévue dans tout accord conclu par la société JV Group (telle que définie ci-après) ou les Associés (autre que celle envisagée précédemment dans une telle convention);

- Tout investissement/acquisition ou cession d'actions, d'affaires ou de biens par une Société ou une quelconque autre Société du JV Groupe comprenant la vente ou le transfert direct ou indirect de la propriété, autre que ceux conformes au business plan ou tel qu'expressément prévu dans le Contrat d'Associés;

- Tout octroi de sûreté grevant la Propriété, les biens des Sociétés JV ou tous autre actifs de la Société autres que ceux en relation avec le Financement Existant de Tierces Personnes, ou tout refinancement, remboursement anticipé ou Financement d'une Nouvelle Dette, qui peut être octroyée et prévue par le Contrat d'Associés.

- Modification de la dette ou du capital social ou d'une structure d'une dette ou de capital social de la Société ou ses subsidiaires (chacune étant une «société du Groupe JV» et des «sociétés du Groupe JV» sera interprété conformément et ensemble avec la Société comme formant ensemble le «Groupe JV») comprenant le rachat des parts le rendement de capital etc ou l'émission de nouveaux emprunts/ de capital/attribution/prêts, comprenant les options, warrants ou autres convertibles ou les autres garanties et/ou toute modification ou réduction du capital social, des comptes de primes d'émission ou réserves en capital de la Société ou une quelconque autre Société du Groupe JV autres que ceux expressément autorisés conformément à un Contrat d'Associés;

- Toute modification importante ou remboursement de toute dette d'autrui par une Société ou une quelconque autre Société du Groupe JV;

- Tout amendement apporté au contrat de gestion dont la Société ou une quelconque autre Société du Groupe JV fait partie, qui adapte la gamme des services, les dispositions sur l'aliénation et/ou les frais payables et toute nomination d'un nouveau gérant selon le contrat de gestion n'étant pas affilié de Gérant de développement;

- Toute modification aux accords d'exploitation dont la Société ou une quelconque autre Société du Groupe JV fait partie qui adapte la gamme des services et/ou les frais payables;

- Toute modification importante à la forme du contrat de prêt régissant les prêts émis par les Associés à la Société telle que énoncée dans le Contrat d'Associés;

- Toute modification apportée aux droits payables selon un quelconque accord de financement dont la Société ou une quelconque autre Société du Groupe JV fait partie.

- Toute fusion solvable ou insolvable ou la reconstitution d'actifs/actions en respect avec la Société ou une quelconque autre Société du Groupe JV;

- Mesures prises pour clôturer, liquider ou dissoudre la Société ou une quelconque autre société du Groupe JV;

- La constitution de nouvelles filiales au sein du Groupe JV;

- La mise en place ou le changement de systèmes comptables (à l'exception de ceux exigés par les lois ou réglementations en vigueur) du Groupe JV;

- La conclusion ou la résiliation de tout contrat conclu entre un quelconque membre d'un Groupe JV et un affilié d'au quelconque Associé de la Société autres que selon les conditions normales du marché et toute action à prendre conformément à la violation ou terminaison d'un tel contrat ou un arrangement par lequel un tel affilié sera (a) responsable pour cette violation (b) la partie à l'encontre de laquelle une exécution d'une obligation contractuelle a été demandée ou (c) une partie du contrat qui est un sujet d'une telle action;

- Toute modification aux statuts de tout membre du Groupe JV;

- Modification de la résidence fiscale/de la structure/du statut d'un membre du Groupe JV;

- Tout membre du Groupe JV intentant un procès ou y étant partie ou concluant ou renonçant à tout accord de règlement conformément à une action judiciaire (ou plusieurs actions judiciaires concernant la même matière) supérieure à EUR 250.000.

Art. 14. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre.

Art. 15. Chaque année, le Conseil de Gérance préparera la clôture des comptes de la Société au 31 décembre, un inventaire comprenant une estimation de la valeur des actifs et passifs de la Société et un résumé de tous les engagements de la Société et des dettes détenues par les Gérants, les autres dirigeants de la Société et les Associés, ainsi que les états financiers de la Société, incluant le bilan consolidé, le compte des pertes et profits, les comptes d'immobilisation, un état consolidé des liquidités et des notes jointes (si nécessaire) et le bilan seul, le compte des pertes et profits et des notes jointes.

Art. 16. Les opérations de la Société seront réexaminées et les états financiers annuels seront contrôlés par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes légaux ou indépendants. L'assemblée générale des Associés nommera un commissaire aux comptes légal ou indépendant pour une période déterminée prenant fin après chaque assemblée générale des Associés.

Art. 17.

17.1 Le solde créditeur du compte des pertes et profits, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions, représente le bénéfice net de la Société.

17.2 Cinq pourcent (5%) du bénéfice net est placé dans la réserve statutaire, jusqu'à ce qu'elle atteigne dix pourcent (10%) du capital de la Société. Le solde peut être utilisé librement par l'assemblée générale des associés selon les dispositions de tout accord conclu par les Associés.

17.3 En plus de cette réserve statutaire et de toute autre réserve exigée par la loi et sous réserve de tout accord conclu par les Associés, le Conseil de Gérance peut créer de telles réserves de capital selon les circonstances et une réserve d'excédent à partir des fonds reçus par la Société en tant que primes. Le Conseil de Gérance est autorisé à payer

les dividendes ou à procéder à la distribution aux détenteurs de parts à partir de sa réserve d'excédent, mais selon les dispositions énoncées dans l'accord conclu par les Associés.

17.4 Aussi souvent qu'il le juge utile et à tout moment pendant l'exercice social, le Conseil de Gérance est autorisé à procéder au paiement des dividendes intérimaires, sous réserve des deux (2) conditions suivantes: le Conseil de Gérance peut prendre la décision de distribuer les acomptes sur dividende sur la base des comptes provisoires dressés dans les trente (30) jours avant la réunion du Conseil de Gérance chargée de les approuver; et les comptes provisoires, non vérifiés, doivent attester de bénéfices distribuables et de l'existence de réserves.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être Associés ou non, désignés par l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 19. Chaque Associé se réfèrera aux dispositions légales ou à tout accord pouvant être conclu entre Associés sur toutes les questions non prévues par les présents statuts.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, quelque que soit leur forme, en raison du présent acte, est estimé à mille cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. AOUINTI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 août 2011. LAC/2011/36028. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011117213/497.

(110134461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Jattis 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 65.934.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121710/11.

(110138941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

JF Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 149.272.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2010 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2010 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 25. August 2011.

Für die JF Holding S.A.

Die Domizilstelle

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Marc-Oliver Scharwath / Patrick Obach

Référence de publication: 2011121711/15.

(110139308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

JMV Aviation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 115.540.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 août 2011.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2011121713/13.

(110138903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Le Grand Château S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 800.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.340.

Les comptes annuels concernant la période du 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 Août 2011.

Pour la Société

Mr. Costas Constantinides / Mr. Philip Gittins

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011121723/15.

(110139341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

King's Cross Asset Funding 10, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.908.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011121714/11.

(110139039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

King's Cross Asset Funding 16, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.342.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2011121715/11.

(110139040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

King's Cross Asset Funding 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 108.393.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2011121716/11.

(110139038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Gateway IV - Euro Clo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.206.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue en son siège en date du 23 août 2011:

- acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 23 août 2011; et

- nomination en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 23 août 2011, Madame Florence Rao, né le 02 Octobre 1975 à Troyes (France), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Pour la société
TMF Management Luxembourg S.A.
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011122197/21.

(110139614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

King's Cross Asset Funding 28, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 123.614.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2011121717/11.

(110139043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

King's Cross Asset Funding 36, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.853.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2011121718/11.

(110139044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

CPI Asia Ten S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.136.

—
EXTRAIT

Sont à noter les changements suivants quant aux adresses professionnelles des gérants et de l'associé:

Gérants:

- John Cassin

44, Avenue J.F. Kennedy, Kirchberg

L-1855 Luxembourg

- Fess Wofse

9 West 57th Street

New York, NY 10019

Etats-Unis d'Amérique

Associé:

- CPI Asia Investment Holdings S. à r.l.

44, Avenue J.F. Kennedy, Kirchberg

L-1855 Luxembourg

Luxembourg, le 29 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122645/25.

(110139831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of "AI Global Investments S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 140.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 August 2008 (number 2055, page 98594). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28th of June 2011, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mrs. Valérie-Anne BASTIAN, private employee, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and seventy thousand Euro (EUR 1,170,000.-) so as to raise it from its present amount of eighteen million three hundred and forty-five thousand Euro (EUR 18,345,000.-) up to nineteen million five hundred and fifteen thousand Euro (EUR 19,515,000.-) by the issue of one hundred and seventeen million (117,000,000) Q Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New Q Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation. The total Contribution for the New Q Shares will be entirely allocated to the share capital of the Company.

2. To amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increase.

3. Miscellaneous.

II. - That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and seventy thousand Euro (EUR 1,170,000.-) so as to raise it from its present amount of eighteen million three hundred and forty-five thousand Euro (EUR 18,345,000.-) up to nineteen million five hundred and fifteen thousand Euro (EUR 19,515,000.-) by the issue of one hundred and seventeen million (117,000,000) Q Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New Q Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

The New Q Shares have been subscribed in cash by "Advent Power (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.935, represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 29 June 2011, hereto annexed.

The other shareholders waive their preferential subscription rights.

The total contribution of one million one hundred and seventy thousand Euro (EUR 1,170,000.-) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

" **Art. 6.1.** The Company's share capital is set at nineteen million five hundred and fifteen thousand Euro (EUR 19,515,000.-) divided into (i) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class A shares (the "A Shares"), (ii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class B shares (the "B Shares"), (iii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class C shares (the "C Shares"), (iv) one hundred and twenty million (120,000,000) class D shares (the "D Shares"), (v) one hundred and twenty million (120,000,000) class E shares (the "E Shares"), (vi) one hundred and twenty million (120,000,000) (the "F Shares"), (vii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class G shares (the "G Shares"), (viii) one hundred and twenty million (120,000,000) class H shares (the "H Shares"), (ix) one million five hundred thousand (1,500,000) class I shares (the "I Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class J shares (the "J Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class K shares (the "K Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class L shares (the "L Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class M shares (the "M Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) N Shares (the "N Shares"), eight million five hundred thousand (8,500,000) O Shares (the "O Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) P Shares (the "P Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) Q Shares (the "Q Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) R Shares (the "R Shares") and one million and five hundred (1,500,000) S Shares (the "S Shares") having a par value of one cent (EUR 0.01) each. The A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares, the F Shares, the G Shares, the H Shares, the I Shares, the J Shares, the K Shares, the L Shares, the M Shares, the N Shares, the O Shares, the P Shares, the Q Shares, the R Shares and the S Shares are together referred to as to the "Shares".

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de "AI Global Investments S.à r.l." (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juin 2011, en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Valérie-Anne BASTIAN, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million cent soixante-dix mille Euros (EUR 1.170.000,-), afin de le porter de son montant actuel de dix-huit millions trois cent quarante-cinq mille Euros (EUR 18.345.000,-) jusqu'à dix-neuf millions cinq cent quinze mille Euros (EUR 19.515.000,-) par l'émission de cent dix sept millions (117.000.000,-) nouvelles Parts Sociales de Catégorie Q ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie Q") et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société. L'apport total est entièrement alloué au capital social de la Société.

2. Modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus.

3. Divers.

II. - Que les associés représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million cent soixante-dix mille Euros (EUR 1.170.000,-), afin de le porter de son montant actuel de dix-huit millions trois cent quarante-cinq mille Euros (EUR 18.345.000,-) jusqu'à dix-neuf millions cinq cent quinze mille Euros (EUR 19.515.000,-) par l'émission de cent dix sept millions (117.000.000,-) nouvelles Parts Sociales de Catégorie Q ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie Q") et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société. L'apport total est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie Q sont souscrites par un apport en numéraire par "Advent Power (Luxembourg) Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.935, représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 29 juin 2011, ci-annexée.

Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

L'apport total d'un million cent soixante-dix mille Euros (EUR 1.170.000,-) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de dix-neuf millions cinq cent quinze mille Euros (EUR 19.515.000,-) divisé en (i) cent vingt cinq millions (125.000.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), (ii) cent vingt cinq millions (125.000.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), (iii) cent vingt cinq millions (125.000.00) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), (iv) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), (v) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"), (vi) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"), (vii) cent vingt cinq millions (125.000.000) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"), (ix) un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), (x) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J") (xi) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie K (les "Parts Sociales de Catégorie K") et (xii) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie L (les "Parts Sociales de Catégorie L"), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie M (les "Parts Sociales de Catégorie M"), cent vingt millions (120.000.000) Parts Sociales de Catégorie N (les "Parts Sociales de Catégorie N") huit millions cinq cent mille (8.500.000) parts sociales de catégorie O (les "Parts Sociales de Catégorie O"), un cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie P (les "Parts Sociales de Catégorie P"), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie Q (les "Parts Sociales de Catégorie Q"), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de Catégorie R (les "Parts Sociales de Catégorie R") et un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales de Catégorie S (les "Parts Sociales de Catégorie S") d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune. Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie K, les Parts Sociales de Catégorie L, les Parts Sociales de Catégorie M, les Parts Sociales de Catégorie N, les Parts Sociales de Catégorie O, les Parts Sociales de Catégorie P, les Parts Sociales de Catégorie Q, les Parts Sociales de Catégorie R et les Parts Sociales de Catégorie S sont collectivement désignées comme les "Parts Sociales".

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, V. A. BASTIAN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 juillet 2011. Relation: EAC/2011/8826. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): P. RECKEN.

Référence de publication: 2011120898/175.

(110139152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

FABS Luxembourg I SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 77.658.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 23 août 2011:

- acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle en tant qu'administrateur avec effet au 23 août 2011;
- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 23 août 2011, de Madame Florence Rao, née le 02 octobre 1975 à Troyes (France), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012;
- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé par les administrateurs suivants:
 - * Monsieur Jorge Pérez Lozano
 - * Monsieur Erik van Os
 - * Madame Florence Rao

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2011126809/24.

(110144827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

GMT Fiduciaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 163.101.

—
STATUTS

L'an deux mille onze.

Le dix-huit août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Michele DE CILLIA, comptable, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 17, rue de Gondelange.

2.- La société anonyme G.T. Fiduciaires S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.820.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 12 août 2011,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent vouloir constituer et dont ils ont arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GMT Fiduciaire S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'activité professionnelle de conseil fiscal, d'experts comptables, ainsi que l'exécution de toutes expertises fiscales, économiques et financières, d'organisation technique, administrative et commerciale ainsi que toutes autres activités y compris toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession de comptables, de fiscalistes, de conseils en organisation et toutes autres opérations susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société a en outre pour objet la prestation de tous services de domiciliation et d'administration, à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, en accord avec la provision de la loi du 31 mai 1999, régulant les activités de domiciliation.

Outre la participation au capital social de la société, tous les actionnaires doivent activement contribuer par leur travail professionnel exercé exclusivement au sein de la société, ou encore au sein de toute filiale, société affiliée, groupement ou organisation qui feraient partie du groupe de la société. La société en retire tous les avantages à charge d'en supporter les frais. Les exceptions à l'activité exclusive sont décidées par un vote à majorité qualifiée (soixante-quinze pour cent (75%) des actions) de l'assemblée des actionnaires, qui en déterminent également l'étendue, les conditions et, le cas échéant, la durée.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a en outre pour objet la mise en valeur de propriétés intellectuelles.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) par action.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur selon le choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales. En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La cession d'actions entre actionnaires est libre.

Pour le cas où un actionnaire entend céder des actions à une personne qui n'est pas actionnaire, il devra préalablement et par lettre recommandée, faire connaître aux autres actionnaires six mois à l'avance, le nombre d'actions à céder, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés, le prix ou autres rémunération convenus. Les autres actionnaires auront alors au prorata de leur participation dans la société, un droit de préemption qu'ils devront exercer par lettre recommandée à l'actionnaire proposant la cession dans les six mois de la réception de l'avis de proposition de cession. Le non-exercice du droit de préemption par certains actionnaires accroîtra à due concurrence le droit de préemption des actionnaires ayant décidé de l'exercer. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de deux mois commençant à courir à l'expiration du délai de six mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Les actionnaires exerçant le droit de préemption pourront acquérir les titres offerts au prix indiqué et aux conditions de paiement prévues pour la cession proposée ou peuvent opter d'exercer le droit de préemption à un prix qui sera fixé en principe par l'accord unanime de tous les actionnaires. Au cas où il ne serait pas possible d'aboutir à un tel accord unanime, le prix de rachat se calcule d'office sur la base des fonds propres du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des titres faisant l'objet de la proposition de cession.

En cas de décès d'un actionnaire les actions ne peuvent être transmises à des non-actionnaires que moyennant l'agrément unanime des actionnaires survivants. En cas de refus d'agrément, les autres actionnaires auront, conformément aux dispositions des trois alinéas qui précèdent et dans les délais et au prix y prévus, le droit d'acheter les parts desdits héritiers ou de désigner des acheteurs qui auront été agréés par les actionnaires et le prix sera fixé conformément aux trois alinéas qui précèdent. Le prix en sera payable, sans intérêts, à l'expiration d'une année suivant l'acquisition.

Toute cession faite en violation des dispositions qui précèdent et en violation du droit de préemption conféré aux autres actionnaires est inopposable à la société et aux autres actionnaires.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes, à produire en justice ou ailleurs, sont signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

En cas de difficultés d'interprétation des présents statuts ou de litige entre la société et les actionnaires ou certains d'entre eux, ou tous litiges entre actionnaires en rapport avec cette qualité, le litige sera obligatoirement, à l'exclusion d'un recours aux juridictions de droit commun, soumis à un collège de trois arbitres qui auront seuls compétence exclusive, même en matière de référé, quelle que soit l'urgence. S'il n'y a que deux parties ayant des intérêts opposés, chacune des parties désignera un arbitre et le troisième sera désigné par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur requête de l'une ou de l'autre des parties. Si l'une des parties néglige de désigner son arbitre dans les trente (30) jours de la réception de l'injonction qui lui aura été faite par lettre recommandée, cet arbitre sera également désigné par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg. S'il y a plus de deux parties, le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg désignera trois (3) arbitres.

En tout état de cause, les arbitres, qu'ils soient désignés par les parties ou par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, doivent être obligatoirement choisis parmi des experts-comptables, le président du collège des arbitres étant choisi par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg parmi les avocats inscrits sur la liste I du Barreau de Luxembourg.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire pour les actionnaires et sans recours.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.
- 3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et libération

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Michele DE CILLIA, comptable, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 17, rue de Gondelange, quarante-neuf actions	49
2.- La société anonyme G.T. Fiduciaires S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.820, cinquante et une actions	51
Total: cent actions	100

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Michele DE CILLIA, comptable, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 17, rue de Gondelange.
- Monsieur Thierry HELLERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
- Monsieur Gernot KOS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

2) Monsieur Michele DE CILLIA est nommé président du conseil d'administration.

3) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommée commissaire:

La société à responsabilité limitée G.T. Experts Comptables S.à r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.917.

4) Le premier mandat des administrateurs, du président du conseil d'administration et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2016.

5) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs-délégués de la société Monsieur Thierry HELLERS, Monsieur Gernot KOS, et Monsieur Michele DE CILLIA, tous prénommés, leur mandat expirant à l'assemblée générale de 2016.

La société est engagée comme suit:

- par la signature individuelle de Monsieur Michele DE CILLIA pour toutes prestations dans le domaine fiscal et comptable,
- par la signature individuelle de Messieurs Thierry HELLERS et Gernot KOS pour toutes prestations réservées aux métiers d'expert-comptable, de conseil économique et de domiciliaire de sociétés.

6) Le siège social est fixé à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 août 2011. Relation: ECH/2011/1364. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011120497/264.

(110138681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Bombardier Transportation Luxembourg Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.989.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 mars 2011

En date du 31 mars 2011, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Johan DOOMS, en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur David DOUZENEL, né le 4 octobre 1969 à Bethune, France, ayant comme adresse professionnelle: 18-20, Calea Dorobantilor, 400117 Cluj-Napoca, Roumanie, en tant que nouvel administrateur de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013;
- de renouveler les mandats des administrateurs suivants avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013:
 - * Madame Tine KEHLER HVID, administrateur de catégorie A
 - * Madame Ailbhe JENNINGS, administrateur de catégorie B
- de remplacer Monsieur Johan DOOMS en tant que commissaire aux comptes de la Société par Monsieur Steven DE SEUF, né le 18 juillet 1966 à Kortrijk, Belgique, demeurant au 5 Vaartdijkstraat, B-8200 Brugge, Belgique, avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Madame Tine KEHLERHVID, administrateur de catégorie A
- Monsieur David DOUZENEL, administrateur de catégorie A
- Madame Ailbhe JENNINGS, administrateur de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Bombardier Transportation Luxembourg Finance

Signature

Référence de publication: 2011125203/31.

(110144645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Amadecin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 350.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 154.734.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of the month of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Asconia S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number RCS B 151.540, being the sole shareholder of "Amadecin S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, resulting from the de-merger of Amadelux Investments S.à r.l. (RCS Luxembourg B 105.857), pursuant to the deed of notary Maître Henri Hellinckx, prenamed, of 9th July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1951 of 21 September 2010 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.734, represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated July 2011 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith).

The Articles of the Company were amended for the last time on 14 April 2011 pursuant to a deed of notary Maître Henri Hellinckx, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The sole shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The sole shareholder holds all four hundred thousand (400,000) shares in issue in the Company.

2. The sole shareholder hereby takes decisions on the following items:

Agenda

A) Acknowledgement of net profits and premium;

B) Approval of the repurchase of all fifty thousand (50,000) outstanding Class H Shares at the Cancellation Value per Share (being the Total Cancellation Value divided by the number of Class H Shares) pursuant to the articles of incorporation of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class H Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company, approval of the Total Cancellation Amount; acceptance of the repurchase of all Class H Shares by the Class H shareholder; cancellation of all fifty thousand (50,000) outstanding Class H Shares so repurchased and consequential reduction of the issued share capital of the Company by an amount of fifty thousand Euro (€50,000); consequential reduction of the legal reserve and allocation to the freely distributable reserves; approval of the payment of the Cancellation Value per Share to the (former) holder of Class H Shares in cash and/or in kind in one or more instalments as determined by the board; allocation;

- Consequential amendment of article 5 of the Articles so as to provide for the new issued share capital amount of the Company, and deletion of references as appropriate to "Class H" to read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at three hundred fifty thousand Euro (€350,000) divided into fifty thousand (50,000) Class A Shares, fifty thousand (50,000) Class B Shares, fifty thousand (50,000) Class C Shares, fifty thousand (50,000) Class D Shares, fifty thousand (50,000) Class E Shares, fifty thousand (50,000) Class F Shares, and fifty thousand (50,000) Class G Shares,

each Share with a nominal value of one Euro (€1) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class G).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company. "

All of the above having been agreed, the sole shareholder of the Company passed the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder acknowledged the net profits and an available premium as at 13 July 2011.

The Sole Shareholder resolved to approve the repurchase of all fifty thousand (50,000) outstanding Class H Shares at the Cancellation Value per Share pursuant to the articles of incorporation of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class H Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company. The Sole Shareholder approved the Total Available Amount of four hundred sixty-nine million three hundred nineteen thousand seven hundred fifty-six Euro (€ 469,319,756).

The Sole Shareholder resolved to approve the Total Cancellation Amount set at two hundred eighty-seven million eight hundred fifty-eight thousand eight hundred sixty-one Euro (€ 287,858,861) and the payment thereof to the Class H Shareholders in one or more instalments.

The Sole Shareholder noted the acceptance by the Class H shareholders to the repurchase of all Class H Shares at the Total Cancellation Amount.

Thereupon the Sole Shareholder resolved to cancel all fifty thousand (50,000) Class H Shares repurchased and to reduce the issued share capital of the Company by an amount of fifty thousand Euro (€50,000) to three hundred fifty thousand Euro (€350,000).

The Sole Shareholder resolved to allocate the Total Cancellation Amount as to fifty thousand Euro (€50,000) to the share capital (as per the share capital reduction) and the balance to premium (demerger premium).

The Sole Shareholder further resolved to reduce the legal reserve account from forty five thousand Euros (€40,000) to thirty five thousand Euros (€35,000) to reflect the share capital reduction and to allocate the amount to the freely distributable reserves account of the Company.

The Sole Shareholder then resolved to amend article 5 of the articles of association as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the extraordinary decision of the sole shareholder was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the sole shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le treizième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Asconia S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.540, étant l'associé unique de «Amadecin S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, résultant de la scission de Amadelux Investments S.à r.l. (RCS Luxembourg B105.857) suivant un acte du 9 juillet 2010 reçu de Maître Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1951 du 21 septembre 2010 et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.734, représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, résidant au Luxembourg, sur base d'une procuration en date du juillet 2011 (qui restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée ensemble avec ledit acte).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 14 avril 2011 à la suite d'un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associé unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les quatre cent mille (400.000) parts sociales émises dans la Société.

2. L'associé unique prend des décisions sur les points suivants:

- Constat des bénéfices nets et de la prime;

- Approbation du rachat de toutes les cinquante mille (50.000) parts sociales de Classe H émises à la Valeur d'Annulation par Part (étant le Montant Total d'Annulation divisé par le nombre de Parts Sociales de Classe H) conformément aux statuts de la Société en vue de procéder à l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe H émises et ainsi à la liquidation d'une classe entière de parts sociales de la Société, approbation du Montant Total d'Annulation; acceptation du rachat de toutes les Parts Sociales de Classe H par l'associé de Classe H; annulation de toutes les cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Classe H émises ainsi rachetées et réduction en conséquence du capital social émis de la Société d'un montant de cinquante mille Euros (€ 50.000); réduction conséquente de la réserve légale et allocation au compte de réserves librement distribuables; approbation du paiement de la Valeur d'Annulation par Part Sociale à (l'ancien) détenteur de Parts Sociales de Classe H en numéraire et/ou en nature, en une ou plusieurs tranches comme déterminé par le conseil de gérance; affectation;

- Modification en conséquence de l'article 5 des Statuts pour refléter le nouveau montant du capital social émis de la Société et suppression des références aux Parts Sociales de Classe H tel qu'approprié, qui aura la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent cinquante mille Euros (€ 350.000) divisé en cinquante mille (50.000) Parts Sociales de classe A, cinquante mille (50.000) Parts Sociales de classe B, cinquante mille (50 .000) Parts Sociales de classe C, cinquante mille (50.000) Parts Sociales de classe D, cinquante mille (50.000) Parts Sociales de classe E, cinquante mille (50 .000) Parts Sociales de classe F, et cinquante mille (50 .000) Parts Sociales de classe G, chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de un Euro (€1) et les droits et obligations comme prévus dans les présents Statuts.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Classes de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces Classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (débutant avec la Classe G).

5.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales dans l'ordre établi à l'article 5.3), une telle Classe de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe concernée détenue par eux et annulée.

5.4.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à être rachetée et annulée.

5.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Classe considérée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf autrement décidé par l'Assemblée Générale des Associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.4.3 A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Après approbation de tout ce qui précède, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique constate les bénéfices et la prime disponible en date du 13 juillet 2011.

L'Associé Unique a décidé d'approuver le rachat de toutes les cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Classe H émises à la Valeur d'Annulation par Part Sociale conformément aux statuts de la Société en vue de procéder à l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe H émises et par conséquent à la liquidation d'une classe entière de Parts Sociales de la Société. L'Associé Unique a approuvé le Montant Total Disponible de quatre cent soixante-neuf millions trois cent dix-neuf mille sept cent cinquante-six Euros (€ 469.319,756).

L'Associé Unique a décidé d'approuver le Montant Total d'Annulation fixé à deux cent quatre-vingt-sept millions huit cent cinquante-huit mille huit cent soixante et un Euros (€ 287.858.861) et le paiement de celui-ci aux associés de Classe H en une ou plusieurs tranches.

L'Associé Unique a noté l'acceptation par l'associé de Classe H de racheter toutes les Parts Sociales de Classe H au Montant Total d'Annulation.

L'Associé Unique décide dès lors d'annuler toutes les cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Classe H rachetées et de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de cinquante mille Euros (€ 50.000) à trois cent cinquante mille Euros (€ 350.000).

L'Associé Unique a décidé d'allouer le Montant Total d'Annulation à concurrence de cinquante mille Euros (€50.000) au capital social (suite à la réduction du capital social), et le solde à la prime (prime d'émission).

L'actionnaire Unique a ensuite décidé de réduire le compte de la réserve légale de quarante mille euros (40.000 €) à trente mille euros (35.000 €) pour refléter la réduction du capital social et d'en affecter le montant au compte réserves librement distribuables de la Société

L'Associé Unique a ensuite décidé de modifier l'article 5 des Statuts comme indiqué dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'associé unique a été clôturée.

120375

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 2.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33538. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé) : F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011119805/199.

(110137981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

King's Cross Asset Funding 38, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.913.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011121719/11.

(110139046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

King's Cross Asset Funding 41, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.632.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011121720/11.

(110139067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Amco Invest S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 99.157,41.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 73.269.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en date du 5 août 2011

En date du 5 août 2011, l'assemblée générale annuelle de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes:

- * Madame Keith McGOUGH, gérant A
- * Monsieur Alan DUNNE, gérant A
- * Monsieur Patrick ROCHAS, gérant B
- * Monsieur Philippe SLENDZAK, gérant B
- * Madame Sylviane COURTOIS, gérant B
- * ERNST & YOUNG, commissaire aux comptes

avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Amco Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011125755/23.

(110145123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

King's Cross Asset Funding 42, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.633.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011121721/11.

(110139073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Land and Business S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011121722/10.

(110139293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Les Sudistes s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.630.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

... / Letêcheur Benoît

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011121724/11.

(110139390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Baigre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 97.049.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique

En vertu des résolutions circulaires de l'associé unique de la société, datées du 29 août 2011, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Fabrice Coste en tant que gérant A de la société, et ce avec effet au 31 août 2011.
 - d'accepter la démission de Marion Géniaux en tant que gérant B de la société, et ce avec effet au 31 août 2011.
 - de nommer Philippe Salpetier, né le 19 août 1970 à Libramont, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, gérant A de la société, et ce avec effet au 31 août 2011 et pour une durée indéterminée
 - de nommer Benoit Bauduin, née le 31 mars 1976 à Messancy, avec adresse professionnelle, 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, gérant B de la société, et ce avec effet au 31 août 2011 et pour une durée indéterminée
- le Conseil de Gérance se compose donc comme suit:
- Philippe Salpetier - Gérant A
 - Brenda Monaghan - Gérant A

- Benoit Bauduin - Gérant B
- Lucy McIntyre - Gérant B
Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Christelle Génin.

Référence de publication: 2011125787/22.

(110144958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Energy Systems Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.852.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of August,

before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Energy Systems Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B162.852, incorporated by deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, the Grand Duchy of Luxembourg, on the 14th July 2011, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The shareholders, being:

1.) ESA Management S.à r.l., a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 160 582,

2.) Investment Fund of Energy Development S.à r.l., a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 160 583,

hereinafter collectively referred to as the "Shareholders".

The Shareholders are duly represented by Mr. Denis Troshanin, private employee, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (the "Proxyholder") by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed *in* *nomine* by the attorney in fact of the appearing party acting in her here above stated capacity and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That the agenda of the meeting is as follows:

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital by an amount of EUR 113,000.00 (one hundred thirteen thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 125,500.00 (one hundred twenty-five thousand five hundred Euro) by the issuance of 113,000 (one hundred thirteen thousand) new shares with a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in cash of EUR 113,000.00 (one hundred thirteen thousand Euro).

3. Subscription and payment of the new shares;

4. New shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company relating to the share capital in order to reflect the new share capital of the Company amounting to EUR 125,500.00 (one hundred twenty-five thousand five hundred Euro) pursuant to the above resolutions;

6. Miscellaneous.

(ii) That the meeting was regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(iii) That the general meeting of the Shareholders took the following resolutions:

First resolution

It is resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting. The Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution

The general meeting of the Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 113,000.00 (one hundred thirteen thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 125,500.00 (one hundred twenty-five thousand five hundred Euro).

Third resolution

The general meeting of the Shareholders resolved to issue 113,000 (one hundred thirteen thousand) new shares with a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of this resolutions resolving on the proposed capital increase.

Fourth resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment of the new shares through the contribution in cash described below.

Subscription - Payment

The Shareholders declared to subscribe for the new shares as follows:

- ESA Management S.à r.l. subscribes for 12,430 (twelve thousand four hundred thirty) new shares, with a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) per share and to fully pay in cash these shares by an amount of EUR 12,430.00 (twelve thousand four hundred thirty Euro);
- Investment Fund of Energy Development S.à r.l. subscribes for 100,570 (one hundred thousand five hundred seventy) new shares, with a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) per share and to fully pay in cash these shares by an amount of EUR 100,570.00 (one hundred thousand five hundred seventy Euro);

The amount of EUR 113,000.00 (one hundred thirteen thousand Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the 113,000 (one hundred thirteen thousand) new shares to the above mentioned Contributor.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the above contribution being fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- ESA Management S.à r.l., holder of 13,805 (thirteen thousand eight hundred five) shares;
- Investment Fund of Energy Development S.à r.l., holder of 111,695 (one hundred eleven thousand six hundred ninety-five) shares.

Sixth resolution

The general meeting of the Shareholders resolved to amend the article six (6) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s corporate capital is fixed at ONE HUNDRED TWENTY-FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (125,500.-EUR) represented by ONE HUNDRED TWENTY-FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (125,500) shares with a par value of ONE EURO (1.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up”.

Seventh resolution

The general meeting of the shareholder resolved to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l, to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.

Estimate - Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le dix-neuf août,

Par-devant, Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A été tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de Energy Sytems Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.852, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 juillet 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»)

Les Associés, étant,

1.) ESA Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160 582,

2.) Investment Fund of Energy Development S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160 583,

ici collectivement appelés les "Associés".

Les Associés sont ici dûment représentés par M. Denis Troshanin, employé privé, demeurant professionnellement à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (le "Comparant") en vertu de procurations établies sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des Associés et par le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

La partie comparante, es-qualité qu'elle agit, a requis le notaire d'instrumentant d'acter comme suit:

(i) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux convocations préalables;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 113.000,- (cent treize mille Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à un montant de EUR 125.500,- (cent vingt-cinq mille cinq cents Euros) par l'émission et la création de 113.000 (cent treize mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, par une contribution en espèce de la somme de EUR 113.000,- (cent treize mille Euros);

3. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales;

4. Nouvelle composition des Associés de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital de manière à refléter le montant du nouveau capital social s'élevant à la somme de EUR 125.500,- (cent vingt-cinq mille cinq cents Euros) suite à l'adoption des résolutions précédentes;

6. Divers.

(ii) L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(iii) L'assemblée générale des Associés a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 113.000,- (cent treize mille Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), à un montant de EUR 125.500,- (cent vingt-cinq mille cinq cents Euros).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'émettre 113,000 (cent treize mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) par part sociale, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes donnant droit aux dividendes à partir du jour de l'adoption des présentes résolutions ayant décidées l'augmentation de capital.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la souscription et le paiement des nouvelles parts sociales par un apport en espèces tel que décrit ci-dessous:

Souscription - Libération

Les Associés déclarent souscrire les nouvelles parts sociales comme suit:

- ESA Management S.à r.l. souscrit à 12.430 (douze mille quatre cent trente) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) par part sociale et de les payer par un apport en espèces de la somme de EUR 12.430 (douze mille quatre cents trente Euros);

- Investment Fund of Energy Development S.à r.l. souscrit à 100.570 (cent mille cinq cent soixante-dix) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) par part sociale et de les payer par un apport en espèces de la somme de EUR 100.570,00 (cent mille cinq cent soixante-dix Euros);

La somme de EUR 113.000,- (cent treize mille Euros) est désormais à la disposition de la Société tel qu'il a été dûment prouvé au notaire par un certificat.

L'assemblée générale accepte ladite souscription et le paiement de manière à attribuer les 113.000 nouvelles parts sociales aux souscripteurs ci-dessus mentionné.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions précédentes et la contribution ayant été apportée, les Associés de la Société sont les suivants:

- ESA Management S.à r.l., détenteur de 13.805 (treize mille huit cent cinq) parts sociales;
- Investment Fund of Energy Development S.à r.l., détenteur de 111,695 (cent onze mille six cent quatre-vingt-quinze) parts sociales.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des Statuts en vue de refléter la précédente résolution, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à CENT VINGT-CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 125.500,-) représenté CENT VINGT-CINQ MILLE CINQ CENTS (125.500,-) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) la part sociale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les livres et registres de la Société, afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à n'importe quel gérant de la Société et/ou à n'importe quel employé de chez Vistra (Luxembourg) S.à r.l., afin de procéder individuellement et pour le compte de la Société aux enregistrements des changements ci-dessus dans les registres de la Société correspondants.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ mille sept cents Euros (EUR 1.700,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Troshanin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 août 2011. LAC/2011/37933. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2011.

Référence de publication: 2011121350/192.

(110139665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Les Sudistes s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.630.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

... / Letêcheur Benoît

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011121725/11.

(110139391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Lorang S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 23.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011121727/11.

(110139342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Lorang S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 23.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011121728/11.

(110139346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Kazanorgsintez S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.183.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue en son siège en date du 23 août 2011:

- acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 23 août 2011; et

- nomination en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 23 août 2011, Madame Florence Rao, né le 02 Octobre 1975 à Troyes (France), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011122203/21.

(110139658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Luxport, Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 42.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011121729/11.

(110139338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Marmara Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 78.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau
L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011121730/13.

(110138873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Marmara Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 78.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau
L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011121731/13.

(110138874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Statera Audit, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R.C.S. Luxembourg B 156.148.

EXTRAIT

L'an deux mille onze, le 22 août à quinze heures, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société Statera Audit S.à r.l. s'est réunie et a pris la résolution suivante:

Acceptation de la démission d'un gérant

La démission d'un des gérants, M. Claude Schroeder, Expert-Comptable, né le 02 mars 1973 à Ettelbruck, demeurant professionnellement à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, avec effet immédiat est acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Pour extrait conforme
Claudine Wilhelm / Yves Thorn

Référence de publication: 2011122055/17.

(110140089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Agir Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 113.131.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du lundi 29 août 2011 et d'une réunion du conseil d'administration du même jour que les modifications suivantes ont été apportées:

- Renouvellement des mandats des administrateurs:

* Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Meunier a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

* Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Houbert a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

* Le mandat d'administrateur de Madame Anna Meunier De Meis a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

- Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué:
- * Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Patrick Meunier a été renouvelé pour une durée de 5 ans.
- * Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Patrick Houbert a été renouvelé pour une durée de 5 ans.
- * Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme
AGIR Luxembourg S.A.
Patrick Meunier
Administrateur

Référence de publication: 2011125762/23.

(110144938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Marmara Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 78.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau
L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011121732/13.

(110138875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Meng-Immo S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4670 Differdange, 216, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 111.059.

Les Comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121733/10.

(110139005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Bombardier Transportation Luxembourg Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 76.981.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 31 mars 2011

En date du 31 mars 2011, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Johan DOOMS, en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur David DOUZENEL, né le 4 octobre 1969 à Bethune, France, ayant comme adresse professionnelle: 18-20, Calea Dorobantilor, 400117 Cluj-Napoca, Roumanie, en tant que nouvel administrateur de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013;
- de renouveler les mandats des administrateurs suivants avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013:
 - * Madame Tine KEHLER HVID, administrateur de catégorie A
 - * Madame Ailbhe JENNINGS, administrateur de catégorie B
- de remplacer Monsieur Johan DOOMS en tant que commissaire aux comptes de la Société par Monsieur Steven DE BEUF, né le 18 juillet 1966 à Kortrijk, Belgique, demeurant au 5 Vaardijkstraat, B-8200 Brugge, Belgique, avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

120384

- Madame Tine KEHLER HVID, administrateur de catégorie A
- Monsieur David DOUZENEL, administrateur de catégorie A
- Madame Ailbhe JENNINGS, administrateur de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Bombardier Transportation Luxembourg Investments

Signature

Référence de publication: 2011125204/31.

(110144634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Mithris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 62.478.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121735/11.

(110138943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Musca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 96.900.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2011.

MUSCA S.A.

Société Anonyme

ALTER DIRECTORS S.à.r.l. / Dodial S.A.

Représentée par Bruno ABBATE / Représentée par Isabelle CLAUDE

ADMINISTRATEUR / ADMINISTRATEUR

Référence de publication: 2011121736/15.

(110139036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Crest Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.025.

*Auszug aus den Beschlüssen der ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 1. September 2011
(die "Versammlung")*

Die Versammlung nimmt den Rücktritt von James Macdonald als Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. September 2011 an.

Die Versammlung beschließt neue Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. September 2011 zu ernennen und dies bis zur jährlichen Hauptversammlung im Jahre 2016:

- Laurent Bélik, geboren am 2. September 1974 in Ixelles, Belgium, mit Geschäftsadresse in 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, 6. September 2011.

Beglaubigter Auszug

Unterschriften

Référence de publication: 2011125235/18.

(110144069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.
